

PNUD/SENEGAL

Rapport Annuel axé sur les Résultats

Année 1999

PARTIE I. CONTEXTE NATIONAL

Pays sahélien, le Sénégal qui s'étend sur une superficie de 196 172 km², est composé de dix (10) régions et trente départements. Avec un taux de croissance démographique de 2,7 % par an pour une population estimée à 9.037.906 millions d'habitants en 1999, le Sénégal est classé dans la catégorie des pays à "Développement Humain Faible" selon le Rapport Mondial sur le Développement Humain publié par le PNUD.

Actuellement, le Sénégal s'est actuellement engagé dans la mise en œuvre d'un programme couvrant la période 1998-2000, appuyé par le FMI à travers la Facilité d'Ajustement Structurel Renforcée (FASR) et par la Banque Mondiale dans le cadre de sa Stratégie d'Aide au Sénégal. D'autres partenaires multilatéraux et bilatéraux lient également leur assistance au Sénégal au respect des engagements pris dans ce cadre. Les réformes structurelles importantes affinées en 1998, ont permis à l'économie sénégalaise d'infléchir les tendances lourdes des agrégats macro-économiques, le désengagement progressif de l'Etat des secteurs productifs, la mise en place progressive d'un environnement favorable au développement de l'initiative privée, une accélération de la croissance de manière qu'elle soit forte et mieux répartie.

Dans ce contexte plusieurs Programmes d'investissements sectoriels qui ont été formulés sont en cours d'exécution ou en voie d'être lancés avec l'appui technique et financier des partenaires du Sénégal, dont le système des Nations Unies, (Plan National de Développement Sanitaire et Social ; Plan d'Action de la Femme ; Programme de Lutte contre la Pauvreté ; Programme National de Bonne Gouvernance ; Programme National de Lutte contre la Drogue ; Plan National d'Action pour l'Environnement ; Programme National de Lutte contre la Désertification...) Le Programme Sectoriel pour l'Education est en cours de finalisation et l'élaboration du Programme d'Actions et d'Investissements Prioritaires en matière de Population (PAIP), suit son cours.

Il y a lieu de noter que le Sénégal a accédé aux conditions de Naples permettant l'allègement de la dette extérieure d'une part et d'autre part d'un soutien financier de 1200 milliards Fcfa pour l'exécution des projets d'investissements.

PARTIE 2 PERFORMANCE DU PROGRAMME

Globalement, l'année 99 a été caractérisée par le démarrage effectif des activités opérationnelles du programme d'appui du PNUD à la lutte contre la pauvreté. Ce programme d'appui constitue de par ses éléments (objectifs, résultats) la première trame du cadre de Résultats Stratégiques (CRS) la seconde étant le programme d'appui à la bonne gouvernance qui est au stade de formulation.

2.1 La contrainte majeure rencontrée dans la réalisation des produits découle du dilemme existant entre l'urgente nécessité de soutenir, au profit des pauvres, des activités génératrices de revenus et la priorité à accorder à la couverture des besoins prioritaires en termes de (i) renforcement des capacités locales (formation des bénéficiaires, mise en place d'instruments de planification locale dans le contexte de la décentralisation); (ii) réalisation des ouvrages structurants de base nécessitant du reste, des ressources financières très importantes et non encore mobilisées.

Par ailleurs, il y a lieu de souligner l'insuffisance des structures de financement au niveau local.

Dans ce contexte, les activités ont été, pour l'essentiel, articulées autour du renforcement des capacités locales combiné avec la mise en place de micro-projets générateurs de revenus.

2.2 Dans l'ensemble, le cadre de partenariat caractérisé par l'existence pour les différents secteurs, de groupes thématiques, permet d'asseoir une bonne coordination/complémentarité des appuis.

2.3 En ce qui concerne la coordination, le Bureau du PNUD joue un rôle de premier plan lié : (i) au fonctionnement du système du Coordonnateur Résident avec l'organisation régulière des réunions ci-après :

- réunions mensuelles des Chefs d'Agence ;
- réunions bimestrielles de coordination des partenaires au développement avec la Banque Mondiale.

(ii) à l'appui fourni au Gouvernement au titre du pilotage du programme national de lutte contre la pauvreté (PLP), avec notamment l'organisation d'une table ronde prévue en 2000.

L'état détaillé de réalisation du CRS est fourni dans l'Annexe I

En ce qui concerne les objectifs retenus au titre du Rapport Annuel 1999, on note les éléments ci-après :

2.4 **OBJECTIF N°1**

Créer un environnement porteur pour le développement humain durable

2.4.1 **Sous-objectif 1.**

Promouvoir un dialogue national, régional et une coopération permettant d'élargir les choix de développement pour une croissance durable et équitable.

- Le dialogue qui est visé, a été amorcé avec le lancement de l'étude prospective Sénégal 2025 et l'organisation du séminaire sur le premier rapport national sur le DHD.
- L'élargissement de ce dialogue s'est heurté au retard dans la réalisation des études (études thématiques, diagnostic de l'industrie). Toutefois, la concertation nationale qui a été enclenchée durant cette année, doit offrir, à travers ses conclusions, une opportunité certaine en vue de meilleurs choix de développement.

2.4.2 Sous-objectif 2.

Renforcer les capacités des institutions-clés pour une gouvernance en matière de développement axé sur les gens.

- En ce qui concerne le Parlement et la Justice, les actions de renforcement des capacités n'ont pas encore démarré. Elles sont prévues dans le DAP/Bonne Gouvernance.
- Comme indiqué au point 2.1.1, les conclusions de la concertation nationale devront être exploitées de façon opportune pour le meilleur ciblage des activités à développer durant l'année 2000.
- Des progrès ont été enregistrés dans le renforcement des capacités des autorités locales dans les zones d'intervention à travers les formations réalisées. Toutefois, l'insuffisance des moyens des structures d'encadrement tels que les Centres d'Expansion Rurale Polyvalents (CERP) constitue une contrainte pour la bonne exécution des compétences transférées aux collectivités dans le cadre de la décentralisation.

Le fonctionnement régulier du groupe thématique des bailleurs de fonds sur la décentralisation est un atout pour l'efficacité de l'assistance dans le secteur.

2.4.3 Sous-objectif 3. Promouvoir un secteur public efficace et responsable au service de tous les citoyens.

- Les activités sont, pour l'essentiel, prévues dans le DAP/Gouvernance dont le démarrage est prévu en l'an 2000. Cependant, des progrès ont été notés dans le pilotage de la coopération technique.
- Par ailleurs, les conclusions de la concertation nationale permettront de mieux cibler les actions contribuant à la réalisation du sous-objectif.

2.5 OBJECTIF N°2

Eradiquer l'extrême pauvreté et réduire substantiellement la pauvreté générale

2.5.1 Sous-objectif 1. Promouvoir un développement axé sur la lutte contre la pauvreté et la réduction de la vulnérabilité.

- Des progrès importants ont été enregistrés avec la mise en place d'un secrétariat technique pour le pilotage du PLP dont l'existence comme cadre de référence constitue une opportunité de mobilisation des partenaires.
- Les retards enregistrés dans l'organisation de la table ronde (prévue maintenant en 2000) sur le PLP n'a pas permis de mobiliser les ressources escomptées.
- Le partenariat s'est développé avec notamment la coordination PNUD/UNICEF pour l'appui à la réalisation de l'Étude 20/20.

2.5.2 Sous-objectif 2. Promouvoir les moyens d'existence des pauvres à travers le renforcement de leur auto-organisation et l'accès aux biens et aux ressources.

- Les activités menées ont permis de développer de nouvelles structures à la base et de lancer les activités génératrices de revenus.
- Toutefois, la promotion des moyens d'existence des pauvres se heurte à l'insuffisance des ressources financières pour la réalisation des ouvrages structurants de base. Des efforts de

partenariat ont été développés pour la mobilisation de ressources autres que celles du FENU. Le démarrage des programmes BAD et Banque Mondiale ainsi que l'organisation de la table ronde sur le PLP en 2000, offriront des opportunités pour l'atteinte du sous objectif.

2.6 OBJECTIF N°3

Protéger et régénérer l'environnement mondial et le patrimoine de ressources naturelles de notre planète pour le développement humain durable.

2.6.1 Sous-objectif 1

Promouvoir l'intégration de la gestion rationnelle de l'environnement dans les politiques et programmes nationaux de développement.

- Les cadres de référence clés (PNAE, PAN...) ont déjà été élaborés avec le concours du PNUD/UNSO ; du Canada; de l'USAID.
- Les nouvelles actions de développement tiennent compte de ces cadres. Toutefois, le retard enregistré dans l'organisation des tables rondes sectorielles n'a pas permis la mobilisation des ressources requises.
- Le groupe thématique des bailleurs de fonds actifs dans le domaine de l'environnement joue un rôle de plus en plus important dans l'examen des initiatives dès leur formulation pour assurer une meilleure cohérence des appuis.

2.6.2 Sous-objectif 2

Protéger et régénérer l'environnement et promouvoir l'accès aux ressources naturelles dont les populations pauvres dépendent.

- L'essentiel des activités concerne la réactualisation/l'élaboration des instruments de planification locale et la formation des acteurs locaux.
- La contrainte majeure réside dans l'insuffisance des ressources permettant de lier la génération des revenus et la préservation de l'environnement. C'est face à cette situation que le Programme a mis en place un Fonds d'Appui aux Initiatives Locales (par le biais d'un protocole avec le réseau Afrique 2000)
- Le démarrage des programmes BAD et BM constituera une opportunité d'actions complémentaires pour lever cette contrainte.

2.7 OBJECTIF N°4

Parvenir à l'égalité des genres et promouvoir la condition des femmes, en particulier par leur habilitation

2.7.1 Sous-objectif 1.

Egalité des genres dans les processus décisionnels à tous les niveaux

- Des progrès ont été réalisés dans la formation des agents du Ministère de la Femme, de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale (MFASSN) et des points focaux « femmes » dans les ministères techniques.
- Le partenariat actuel offre, avec l'existence du réseau des femmes parlementaires, une bonne opportunité pour la réalisation des produits visés.

2.7.2 Sous-objectif 2.

Egalité des genres dans l'accès et le contrôle des ressources pour les femmes

- Les activités ont permis d'initier la mise en place de caisses de crédit dans les zones de concentration.
- La contrainte majeure réside dans l'insuffisance des ressources financières
- Les actions ciblées au titre du partenariat en 2000 avec l'African Development Foundation, Trade Point ..., constituent des opportunités pour le développement des capacités entrepreneuriales des femmes.

2.7.3 Sous-objectif 3.

Pleine jouissance et exercice des droits humains incluant la sécurité et la liberté.

Les activités sont prévues en 2000.

PARTIE 3 – APPUI DU PNUD AU NATIONS UNIES

- 3.1** Des effets importants ont été fournis par l'ensemble des agences du système pour aboutir, sous la coordination du PNUD, à l'élaboration du Document Cadre de Situation du Sénégal (CCA), du Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement du Sénégal (UNDAF), du Rapport National sur le Développement Humain, du Rapport sur la Coopération pour le Développement.

Ces différents outils permettent une meilleure définition du cadre de coopération entre le Sénégal et les Nations Unies, d'établir des données de base communes pour un meilleur cadrage des activités des Nations Unies, une plus grande adéquation entre l'assistance fournie par le système et les priorités de développement du pays.

Par ailleurs, le bulletin d'information du système des Nations Unies au Sénégal qui est publié grâce à l'appui financier du PNUD, contribue à donner une plus grande visibilité du travail quotidien des Nations Unies auprès des populations du Sénégal.

- 3.2** Les activités menées en 1999 contribuent également à la réalisation des objectifs de l'UNDAF.

Des progrès ont été réalisés dans la programmation conjointe sur le plan thématique mais ne sont pas encore suffisants pour aboutir à un cycle commun harmonisé pour l'ensemble des agences du système impliquées dans la mise en œuvre de l'UNDAF.

Les groupes thématiques fonctionnent bien et la constitution d'un comité technique ad hoc du système pour l'assistance aux victimes des inondations de la région du Fleuve Sénégal en est un exemple concret.

Les effets relatifs au plaidoyer se sont concrétisés avec la parution régulière de « SEN-ONU » et la publication du rapport sur la Coopération pour le Développement.

- 3.3** Un volume de travail important continu à être effectué par le Bureau pour, non seulement la représentation des Agences du système des Nations Unies non représentées, à Dakar (PNUE, FIDA, Habitat, OMM), mais également pour l'exécution/suivi de leurs activités de coopération avec le Sénégal.

PARTIES IV. V. VI. Développements non requis pour le rapport de 1999

PARTIE VII. Cf Annexe I

PARTIE VIII. RAPPORT SUR LES EFFET GLOBAUX :

En référence aux sous objectifs retenus pour l'année 1999, les actions déjà menées par rapport aux effets prévus au niveau du pays ont conduit, en ce qui concerne les effets globaux, aux progrès reflétés dans les tableaux ci-après :

RAPPORT SUR LES EFFETS GLOBAUX

I. THE ENABLING ENVIRONMENT FOR SUSTAINABLE HUMAN DEVELOPMENT

Sub-goal 2 : Strengthen capacity of key governance institutions for people-centred development and foster social

DSI	Outcomes		Indicateur d'effets prévus au niveau du pays	Observations/ progrès réalisés
	Intended Outcomes	Indicators		
1.	(a) Increased capacity, effectiveness of parliaments to perform their legislative and oversight functions ;	(i) Number of national parliaments that have undertaken reform of organizational structure and legislative processes ; (ii) Number of countries in which executive branch recognizes the parliament's legal sphere of authority ;	Nombre de lois et amendements aux projets de loi prenant en compte la promotion des droits humains	Etude diagnostique sur le parlement réalisée. Activités essentielles prévues dans DAP/Bonne Gouvernance en cours de formulation
2.				
3.	(a) Independent and efficient system of justice, accessible to all strata of the population in particular the poor ;	(i) Number of countries in which there has been a decrease in time required for disposal of civil and criminal court cases ;	Réduction des délais de traitement du contentieux quantité et qualité des recours Inspection des services judiciaires Spécialisation des magistrats	Activités prévues dans le DAP/Bonne Gouvernance en cours de formulation

4.	(b) Strengthened social cohesion and increased participation of all segments of society in development processes.	(i) Number of countries in which forums exist for holding participatory discussions on national policies (e.g., parliamentary hearings, non-governmental organization workshops, meetings of civil society organizations).	Mecanismes de concertation au niveau local opérationnels	Avec le concours des autres partenaires du groupe thématique sur la décentralisation, quelques progrès ont été réalisés grâce aux formations réalisées. Les besoins d'assistance restent toutefois importants.
2.				
3.				

II. POVERTY ERADICATION AND SUSTAINABLE LIVELIHOODS

Goal : To eradicate extreme poverty and reduce substantially overall poverty [WSSD Commitment 2]

Sub-goal 1 : Promote poverty-focused development and reduce vulnerability

DSI	Outcomes		Indicateur d'effets prévus au niveau du pays	Observations et progrès réalisés
	Intended Outcomes	Indicators		
1.	(b) Effective pro-poor macro- and meso-policies and adequately financed anti-poverty strategies that target access of all to basic social services.	(i) Number of countries that have developed and implemented pro-poor policies by the year 2003 (with yearly report) ; (ii) Number of countries that have adopted a 20/20 initiative ; (iii) Increase in percentage of national budget devoted to anti-poverty strategies.	. Un plan National de Lutte contre la Pauvreté servant de référence à tous les intervenants. . Un mécanisme de coordination du Programme de lutte contre la pauvreté fonctionnel et efficace. . Mise en œuvre de politiques sociales garantissant la couverture des besoins sociaux essentiels des populations. . % du budget national affecté aux services sociaux essentiels avec comme objectif le 20/20.	Le Programme National de lutte contre la pauvreté (PLP) sert de référence et le Mécanisme de coordination mis en place devient de plus en plus fonctionnel (Secrétariat Technique opérationnel ; Comités régionaux de 7 régions mis en place ; Appel d'offre sur l'initiative 20/20 lancé.)
2.				
3.	Improved national and regional capacity to develop and implement multisectoral strategies to combat the spread and mitigate the effects of HIV/AIDS ;	(i) Number of countries that have community training and public awareness campaigns on HIV/AIDS-related issues.	Maintien du taux de prévalence à un niveau strictement inférieur à 3 %. Financement du PNLS assuré	Sensibilisation accrue des populations (programme spécifique de sensibilisation dans les régions de Mbour, Kédougou et Bakel où les taux observés dépassent la moyenne nationale ; plans régionaux en cours d'élaboration).